

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-24-1713 du 31/10/2024

Délégation de signature du 1^{er} novembre 2024

DÉLÉGATION DE SIGNATURE - DIRCOFI OCCITANIE

Direction de contrôle fiscal Occitanie

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de ressources humaines et budgétaires.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-24-1585 du 03/10/2024

L'administratrice de l'État, directrice de la DIRCOFI Occitanie, par intérim ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2000-738 du 1^{er} août 2000 (J.O du 4/8/2000) relatif à l'organisation des services déconcentrés de la Direction générale des Impôts et portant création de la Direction de Contrôle Fiscal Sud-Pyrénées ;

Vu l'arrêté ministériel du 12/09/2000 relatif à l'attribution de la qualité d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale aux Directeurs des directions spécialisées, en application de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 12/09/2000 ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2012 relatif aux directions spécialisées de contrôle fiscal de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du 15 mai 2019 portant promotion au grade d'affectation d'Administrateur des Finances publiques à la Direction du Contrôle Fiscal Sud-Pyrénées, à compter du 01/09/2019 ;

Vu le décret du 31 décembre 2023 portant intégration au titre du droit d'option au grade d'Administrateur de l'État ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2024 portant nomination comme directrice de la Direction du Contrôle Fiscal Occitanie, par intérim, à compter du 01/11/2024 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

Eric PEREZ, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du pôle ressources ;

De signer tous les actes administratifs et comptables en matière de personnel ainsi que les états liquidatifs de rémunération ou d'indemnités en matière de gestion des ressources humaines ;

De signer tous les actes en matière de marchés, de prévision d'exécution du budget de la DIRCOFI Occitanie et notamment de recevoir le crédit du programme 156 (gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local), de décider des dépenses et recettes, le cas échéant et de constater le service fait et de piloter les crédits de paiement ;

Pour toutes les dépenses,

En cas d'empêchement ou d'absence, je subdélègue ma signature à compter du 1^{er} novembre 2024 à :

Eric PEREZ, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du pôle Ressources ;

Patrick ZYLA, Inspecteur principal des Finances Publiques; adjoint au responsable du pôle Ressources ;

Nathalie BARRERE, Inspectrice des Finances Publiques, affectée au service du Budget ;
Jean-François DUMSER, Inspecteur des Finances Publiques, affecté au service du Budget ;
Sylvie AUGIZEAU, Agente administrative principale des Finances Publiques, affectée au service RH.

En matière de frais de déplacements, je subdélègue ma signature à compter du 1^{er} novembre 2024 :

- à l'effet de procéder dans la limite de leurs attributions et compétences, à la validation des remboursements dans l'application FDD à :

Eric PEREZ, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du pôle Ressources ;
Corinne ARSAC-FRUCHOU, Inspectrice des Finances Publiques, affectée au service RH ;
Nathalie BARRERE, Inspectrice des Finances Publiques, affectée au service du Budget ;
Sandrine GIMON, Contrôleuse principale des Finances Publiques, affectée au service RH ;
Sylvie AUGIZEAU, Agente administrative principale des Finances Publiques, affectée au service RH.

- à l'effet de procéder dans la limite de leurs attributions et compétences, aux écritures et saisies effectuées dans l'application CHORUS (habilitation à CHORUS Formulaire) à :

Nathalie BARRERE, Inspectrice des Finances Publiques, affectée au service du Budget ;
Jean-François DUMSER, Inspecteur des Finances Publiques, affecté au service du Budget.

Pour tous les actes administratifs et comptables en matière de gestion du personnel, en cas d'empêchement ou d'absence, je subdélègue ma signature à compter du 1^{er} novembre 2024 à :

Eric PEREZ, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du pôle Ressources ;
Patrick ZYLA, Inspecteur principal des Finances Publiques; adjoint au responsable du pôle Ressources ;
Corinne ARSAC-FRUCHOU, Inspectrice des Finances Publiques, affectée au service RH ;
Sandrine GIMON, Contrôleuse principale des Finances Publiques, affectée au service RH ;
Sylvie AUGIZEAU, Agente administrative principale des Finances Publiques, affectée au service RH.

Pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de la Formation professionnelle, je subdélègue ma signature à compter du 1^{er} novembre 2024 à :

Audrey SENECHAL, Inspectrice des Finances Publiques, affectée à la formation professionnelle.

Article 2

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT

ARIANE STRAZZIERI

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756